ARRITTI

nu 2820 da u 7 à u 13 di dicembre 2023

57a annata
Prezzu 1,40 €
C.P. 0427 C 82046
ISSN 1262
Dispensé de timbrage
Routage 205
www.arritti.corsica

SETTIMANALE NAZIUNALISTU CORSU

Air Corsica p. 3

Le vent du boulet !

Tavignanu Vivu

Le combat se poursuit à l'Europe

Le projet de centre d'enfouissement de déchets ménagers et de déchets amiantifères de Ghjuncaghju contrevient à plusieurs directives européennes. Une pétition déposée par le collectif Tavignanu Vivu a été examinée par la Commission des pétitions qui a donné raison au collectif. La Commission européenne devra s'exprimer sur ces nombreuses violations. Elle est d'ores et déjà tenue d'interpeller le gouvernement français sur le sujet qui devra en répondre également. À suivre ! Da leghje p.6-7

20 anni fà, veghja di a festa di a Nazione p. 10

Si n'andava à l'eternu Natale Luciani

Décès de Michèle Rivasi

Immense perte pour l'écologie, la santé, la démocratie

p. 8

O chì piacè !

E fàvule di Natale Rochiccioli

U pueta Natale Rochiccioli hà scrittu mondu fole, burle, macagne è tan'altri scritti. Frà i quali ste fàvule magnìfiche, dette « E fàvule di Natale Rochiccioli ».

Madamicella de Cardif y Talavelos

A figliola di a Cuntessa di i Talavelli, ùn si lasciava avvicinà nè da vechji nè da zitelli... Quand'un omu a dumandava in matrimoniu, era quant'è ch'ella vidissi un dimoniu. Par ella, una dumanda era un affrontu, è par tutti u rimpròvaru era prontu :
– Una donna di u me paru ùn hè da un pastore... Par spusà à mè, ci vole omancu un duttore.

Un ghjornu si prisintò un capitanu. Soca ùn era à capu, chì vinìa da luntanu... Quand'ellu si truvò faccia à quella strega, u tippu si disse : *« Corciu di mè, m'anu muntatu a sega »*.
Hà falatu e scale senza tuccà i scalelli, ancu un pocu li còstanu à ellu i talavelli !

Era persuasa chì u so sangue virginale ùn era sangue rossu era sangue speziale. Par mè, aghju capitu : era sangue sanguarellu, suchju di muchju, di cardu è di talavellu.

Una cosa chì hè certa, era bella... Ma s'ella era intilligente, ùn la sapìa cà ella.
A dumènica pricava fin'chì a messa dura, ma u Signore ùn ne manda mariti sopra misura. Eppò pàssanu l'anni, divìntanu vechji i zitelli, dipoi, si ne hè fattu racolte di talavelli. Ma racolta di mariti ne dritti nè torti, è si ne hè firmata senza, civa ch'ella ti sorti. Sì tù t'avìi pigliatu un pastore, oghje, unu di i to figlioli sarìa forse duttore.

Muralità
Ciarbelli insignuriti adurnati di fiocche
Fate insità i vostri cardi in artichjocche...
È par alzà dinù d'un scalellu
Fàtevi fà piccature di suchju di talavellu. ■

ARRITTI • FONDATEUR PROPRIÉTAIRE DU TITRE ET DE LA PUBLICATION DE PRESSE : MAX SIMEONI • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : FRANÇOIS ALFONSI • RÉDACTRICE EN CHEF : FABIANA GIOVANNINI • GÉRANT DE LA SARL D'EXPLOITATION PRUMUZIONE NUSTRALE : MARC BATTISTINI • RÉDACTION : 5 BD DE MONTERA, 20200 BASTIA • TÉL. 09 65 32 16 90 - TÉL./FAX 04 95 31 64 90 • ARRITTI2@WANADOO.FR • RÉALISATION GRAPHIQUE : VANINA BELLINI CUMUNICAZIONE 06 23 29 46 63 • IMPRIMEUR : STAMPERIA SAMMARCELLI BIGUGLIA BORDEAUX 04 95 30 01 80 • WWW.ARRITTI.CORSICA • CP 0427C82046 • ISSN 1262

Accapu di a reddazzione

È Yvan ?

Unovu drama accadutu in core di Parigi, induve un omu identificatu cum'un perìculu islamistu esciutu di prigiò pocu fà, hà tombu un turistu allemanu è feritu duie altre persone... interpella da a so atrocità. Ma dinù da a manera ch'ellu tratta a lotta contr'à u terrurìsimu u guvernu francese. I mèdia francesi s'impenserìscenu di sti terruristi islamisti chì èscenu di prigiò è sò cappiati ind'è a natura. Cartulatu S, cunnisciutu da u so islamìsimu dettu « radicale », toccu da disturbi psichiatrichi, l'omu di 26 anni era statu cundannatu in u 2016 per avè vulsutu appruntà un attentatu. Esciutu di prigiò in 2020, era « seguitatu » da a DGSI nant'à internet è sottu cuntrollu ghjudiziariu. Hà tombu u corciu turistu mughjendu *Allah Akbar* è hà rivendicatu l'assassiniu di fronte à a pulizza chì l'hà interrugatu. Francese d'urìgine iraniana, hà dettu ch'ellu vulìa vendicassi di l'assassinii di i musulmani in u mondu. Avìa cumunicatu cù parechji altri terruristi, frà i quali Abdoullakh Anzorov ch'hà tumbatu, scapèndulu, Samuel Paty... Era statu messu in guardia custòdia à l'èpica di l'assassiniu di u prufessore, ma a ghjustizia averìa ricusatu à a pulizza u drittu d'andà à visità u s'alloghju... Puru, avìa cumunicatu dinù cù Abel Kermiche, ch'hà tumbatu u prete di Saint-Etienne-du-Rouvrai in 2016... è cù Larossi Abballa, l'assassiniu di dui pulizzeri in Magnanville, dinù in 2016. Duvìa seguità un trattamentu pè u so disturbu psichiatricu, ma avìa piantatu e medicine dapoi u 2022 è a pulizza a sapìa... Hà spiecatu ch'ella ùn pudìa micca arrestalu senza ch'ellu appii cummessu un delittu... *Umbeh !* Era statu torna esaminatu da un duttore ma, secondu à ellu, ùn avìa più nunda di periculosu ! Si pò pensà tandu chì a surveglianza hè stata sminuita. Cume sè i terruristi ùn pudìanu micca esse storti è maligni da sbaglià omu ! Eppuru !... a so mamma avìa fattu sapè a so inchitùtine di vede u so figliolu scambià è rinchjùdesi st'ùltimi mesi...
Yvan Colonna dorme in Campu Santu dapoi u 21 di marzu 2022. È u so assassinu chì diventa ? Malgratu u so parcorsu di terruristu periculosu ch'avìa scumbattutu in Afghanistan, malgratu l'agressioni contr'à guardiani o contr'à altri prigiuneri, malgratu a so viulenza cuntìnua, malgratu i so disturbi psichiatrichi, malgratu u fattu ch'ellu era detenutu particularmente signalatu (DPS), malgratu e dumande multiplicate di i so guardiani da ch'ellu sìa mandatu in un quartieru d'evaluazione di a radicalisazione, è dunque cacciatu di a prigiò induv'ellu era detenutu Yvan. Malgratu e so minaccie d'assassinà à Yvan à a vigilia di l'assaltu murtale, malgratu u fattu ch'ellu duvìa esse sveglìatu da vicinu,... hà ottenutu un travagliu cù u drittu di circulà cum'ellu a vulìa in prigiò, s'hè ritruvatu solu solu (fattu interdettu in u regulamentu di a prigiò) cù Yvan in una sala di *sport*, induv'ellu hà pussutu assaltalu cù surpresa senza chì nimu interveni. Malgratu e camerà di televisìo ind'è a sala è i mughji d'Yvan, l'hà tichjatu di colpi è affucatu durante 9 longhe minuti, po si n'hè andatu tranquillamentu à aspettà in a so cèllula i pulizzeri, cum'è s'ellu sapìa ch'ellu ùn risicava nunda...
Iè... chì diventa Elong Abé ? Chì divèntanu tutti quelli ch'anu « sfunziunnatu » è si sò cusì resi cùmplici di l'assassinu quellu maladettu ghjornu di l'assaltu u 2 di marzu 2022, da e facilità chì li anu datu per agisce, è da i tràmpali ch'anu messu à Yvan da impedìscelu di sorte di quella sorte funesta ?
Ghjustizia è Verità ! ■ **Fabiana Giovannini.**

Cap'artìculu

Par **François Alfonsi**

Air Corsica

Le vent du boulet !

L'attribution à Air Corsica du premier volet de la délégation de service public concernant le bord à bord entre Corse d'un côté, Marseille et Nice de l'autre, a été voté par l'Assemblée de Corse lors de sa session de novembre. De la sorte, la compagnie corse est rassurée pour sa survie, alors qu'une attribution à la concurrente Volotea l'aurait compromise.

Cette attribution vaut pour quatre années, et elle porte sur un montant global de 226 M€, soit une moyenne de 56 M€ par an, montant considérable qui ne peut ignorer un examen approfondi à travers les procédures de la concurrence.

Cette somme est à replacer dans le contexte d'une enveloppe de continuité territoriale de 187,7 M€ par an, dont 56,8% ont été consacrés au maritime, laissant 81,1 M€ à l'aérien. Cette enveloppe est figée et elle n'évolue pas avec l'inflation depuis de nombreuses années. Cependant la flambée des cours de l'énergie, en grande partie liée au conflit ukrainien depuis février 2022, a amené l'État à accepter une rallonge de 33 M€ en 2023 et 40 M€ pour 2024. Prenant acte de cette contrainte budgétaire, l'Assemblée de Corse a choisi de valider, dès à présent, les délégations de service public sur le bord à bord, arguant que la moitié des passagers transportés sur ces lignes étaient des résidents – contre environ 17% sur les lignes de Paris –, et que beaucoup d'entre eux voyageaient pour faire face au sous-équipement sanitaire de l'île (26.000 voyages par an). Les lignes de Paris seront analysées et débattues en mars prochain, les offres émanant cette fois du consortium Air Corsica/Air France, et, à nouveau, Volotea.

Pour le marché des lignes de bord à bord, quatre rounds de négociations ont été nécessaires, l'Assemblée de Corse se prononçant sur l'offre finale que chaque candidat a formulée à la mi-octobre. Cette phase de négociation a été capitale pour Air Corsica, l'écart des deux offres concurrentes passant de plus du simple au double à l'ouverture des plis, à +13,3% au final. La correction s'est faite dans les deux sens: Volotea a renchéri son offre de 16,3 M€ sur quatre ans (+26%), quand celle de Air Corsica a été carrément divisée par deux!

Sur la base de cet écart réduit des prix, la Collectivité a été en mesure de pondérer la note finale avec les autres critères de qualité et de solidité financière mentionnés dans l'appel d'offres, en s'appuyant sur le recul permis par des décennies de fonctionnement fiable de la DSP depuis 1992. D'autres critères sont intervenus; par exemple, la demande du cahier des charges de pouvoir résilier d'office le contrat en cas de liquidation judiciaire de l'entreprise a été acceptée par Air Corsica dont l'actionnaire principal est la CdC, mais pas par Volotea dont les actionnaires perdraient alors la valeur marchande de ce contrat en cas de liquidation.

Il faut quand même réaliser que, sur les deux lignes concernées, Aiacciu et Bastia de et vers Marseille, la négociation a resserré l'écart entre les deux offres de 71,3 à 10,39 M€ sur 4 ans, celle d'Air Corsica baissant de 50,5 M€ et celle de Volotea progressant de 16,34 M€.

Ces chiffres résument assez à quel point l'avenir d'Air Corsica a été grandement interrogé par cet appel d'offres. Entre sa première offre sur les deux lignes en concurrence (Aiacciu-Marseille et Bastia-Marseille), 33,5 M€/an, et l'offre finale, 15,4 M€/an, Air Corsica a proposé 18,1 M€ de rabais annuel. Dans le même temps l'offre de Volotea a elle aussi évolué, mais à la hausse de 4,1 M€/an, car leur présentation était largement faussée. Mais au bout du compte, Air Corsica devra s'accommoder de cette moindre subvention, ce qui représente une baisse de 8,6% de son chiffre d'affaires. Et donc réduire ses charges en conséquence.

Que va dans ces conditions donner la négociation sur les lignes de Paris? Le taux de voyageurs résidents, qui est le cœur de la justification de la DSP, y est de 17% en 2021. L'offre de Air Corsica, probablement conçue dans les mêmes termes que celle du bord à bord, a fortiori dans le cadre du partenariat avec Air France, risque d'être à nouveau en difficulté, sans pouvoir recourir à la même souplesse de négociation. Or si le bord à bord est la condition première de la survie de la compagnie, le marché Corse-Paris est la condition de sa rentabilité du niveau actuel de ses activités. Entre le solde de l'enveloppe de continuité territoriale après la part consacrée au maritime, 81,1 M€, et la somme engagée par le vote de la DSP sur le bord à bord, 56 M€, il reste 15,1 M€ disponibles pour financer le tarif résident, et une fréquence d'hiver dense, même si la demande baisse, sur les lignes de Paris.

Au vu des plis remis en première intention, il sera probablement difficile de joindre les deux bouts. À moins que la négociation ne fasse à nouveau des miracles! ■

Ambiente

« Au nom de la mer »

Le débat public sur la mer s'invite à Bastia

Depuis le 24 novembre, la Commission nationale du débat public (CNDP) a entamé une série de consultations publiques sur la question de la mer. D'ici à 2050, la France doit planifier son espace maritime. Protection, pollution, partage de l'espace, développement, énergie… C'est à Bastia ce samedi 2 décembre que la CNDP a ouvert le bal du débat avec les élus, associations et institutions mais également des citoyens, tous venus participer à une projection et à des ateliers.

La Corse, île-montagne, est indissociable de son environnement méditerranéen. L'île et son peuple est donc en première ligne des changements liés à la gestion et à la préservation de cette espace fragile, le plus pollué du monde, mais également le plus fréquenté. C'est donc sans surprise que Bastia est la ville d'ouverture du débat public sur la mer, débat qui sera mené à travers plusieurs villes jusqu'en avril 2024.

Ce samedi 2 décembre au matin, une projection s'est faite au cinéma Le Studio. « Au nom de la Mer », c'est le film de Caroline et Jérôme Espla que les Bastiais ont pu découvrir pour ouvrir le débat public sur la mer. À l'affiche, plusieurs acteurs du monde de la protection marine, entre continent et Corse, qui expliquent leurs actions, leurs motivations et leurs (dés)espoirs.

Parmi eux, Pierre-Ange Giudicelli, de l'association Mare Vivu, a été suivi en 2018 lors d'opérations de dépollution du Golu notamment. *« Ce film a été l'occasion d'expliquer nos motivations, mais beaucoup de choses ont changé entre le tournage en 2018 et aujourd'hui »* explique le coordinateur associatif. *« Le film mentionne notamment l'image du colibri, qui fait sa part des choses même si elle est minime, avec des nettoyages de plages par exemple. Aujourd'hui, on a changé de discours : il est nécessaire de viser les réels décisionnaires de la pollution plastique, qui sont les industriels et les décideurs politiques. »*

Pour suivre le débat public sur la mer, rendez-vous jusqu'au 26 avril 2024 sur : www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat

Antoine Orsini, hydrobiologiste, chercheur et administrateur de l'Agence de l'eau et de l'Office de l'environnement de la Corse, président du Conseil scientifique du Parc naturel régional de Corse et des Réserves naturelles de Scàndula et du Fangu (Unesco) était également l'un des invités phares de cette journée.

Lorsqu'on lui pose la question de la résolution de la pollution plastique en Corse, le chercheur a des réponses très claires : *« Il faut du courage politique. La loi est très bien faite, si elle était appliquée à la lettre, on aurait plusieurs problèmes de résolus ».* Concernant la Corse en particulier, l'arrêt total de l'import de plastiques, notamment à usage unique, serait *« un sujet à discuter durant les débats sur l'autonomie »* pour Antoine Orsini.

Une journée ambitieuse pour l'implication citoyenne

La projection a donc été la scène de questions-réponses dans la matinée, et la journée s'est poursuivie avec une série d'ateliers, consacrés à trois thèmes : la posidonie, les relations terre-mer, et le réchauffement climatique. Des moments qui ont permis des échanges intenses entre les participants et les intervenants. La pollution plastique a notamment été abordée lors de l'atelier « Relations terre-mer et pollution plastique ». Antoine Orsini, animateur de cet atelier, a expliqué la source de la pollution marine au panel de spectateurs présents : *« 80 % de la pollution plastique provient de la*

Sustenite Solidarité Corse-Ukraine

Solidarité Corse-Ukraine qui regroupe citoyens et médecins vivant en Corse, a besoin de votre soutien pour aider le peuple ukrainien. 18 convois humanitaires de médicaments et matériel médical sont déjà parvenus grâce à cette solidarité. Faites un don sur HelloAsso : https://bit.ly/3R4JKNP ■

Collectes de déchets à Alisu

Bilan d'une désolation plastique

L'association Mare Vivu est spécialisée dans la lutte contre la pollution plastique et la préservation de la mer. Ce 29 novembre, les bénévoles de l'association ont procédé à une collecte de déchets à visée statistique. Micro-plastiques, bouchons, filets de pêche, emballages… L'association collecte depuis des années des données sur la réalité de la pollution marine et littorale en Corse.

Mercredi 29 novembre, une quarantaine de personnes ont répondu à l'appel de l'association Mare Vivu, pour une grande collecte de déchets sur la plage d'Alisu (commune de Mursiglia). Cette opération marquait la 30e collecte de l'année menée sur le territoire du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate. Son objectif: fournir à travers un protocole bien précis des données scientifiques sur les quantités et types de déchets échoués sur cette plage. Ce diagnostic permet ensuite à l'association de proposer des mesures de prévention efficaces en lien avec les collectivités et acteurs locaux, mais aussi d'appuyer au niveau européen des évolutions réglementaires, comme l'interdiction de certains produits plastiques à usage unique.

En quelques heures, plus de 300 kg de déchets ont été collectés, dont 6 200 litres de plastiques, soit plus de 95 % du volume total. Sans surprise, on retrouve en tête de liste les bouchons de bouteilles, avec plus de 2 000 bouchons collectés. Une quantité impressionnante de bouteilles plastiques et de contenants alimentaires – plus de 275 kilos – a également été inventoriée, ainsi que 553 cartouches de chasse, 253 cotons tiges, 200 biomédias et de nombreux autres déchets indicateurs. Plus de 13 200 fragments plastiques non identifiés ont également été collectés.
Outre le volet scientifique, le but de cette opération était de mettre en lumière la pollution générée sur notre littoral par les bouteilles plastiques. Dans le cadre de sa série documentaire sur la pollution plastique, l'association Mare Vivu a ainsi profité de cette action sur la plage d'Alisu pour tourner les images de son épisode portant sur les bouteilles plastiques. L'ambition de cette série documentaire, dont la diffusion est prévue courant 2024, est de décrypter à travers plusieurs épisodes chaque maillon de la pollution plastique, et d'alerter élus, entreprises et citoyens sur les leviers efficaces en termes de prévention. ■
Lea Ferrandi.

Suivez Mare Vivu sur ses réseaux (Instagram, Facebook) pour connaître leurs actions ou devenir bénévole.
Contact: +336 02 56 73 00 ou contact@mare-vivu.org

terre, par l'action des rivières». Le chercheur précise également les mécanismes de la détérioration du plastique: «*l'action des cours d'eau broie les plastiques, qui se transforment en micro-plastiques arrivés dans la mer: la menace est donc sur terre, un déchet à terre est une menace pour les milieux marins*». Des faits qui ont été l'occasion d'échanges intenses entre les participants, notamment sur la question de la réduction à la source, voire de l'interdiction même du plastique.

Des conclusions décevantes?
Les conclusions de ces journées n'ont peut-être pas été à la hauteur des ambitions mises dans cette journée. «*On a quand même ressassé des lieux communs, des messages en boucle sur certains thèmes comme le réchauffement climatique*» déplore une participante. «*Il y a 30 ans, on avait déjà le même type de sensibilisation, aujourd'hui on en est toujours au même point. Quand est-ce qu'on aura un vrai changement?*» questionne un professeur des écoles.
Si ce débat n'a pas eu l'occasion de révolutionner la question de la mer en cette journée de samedi, elle a au moins eu le mérite de sensibiliser et poser un dialogue entre représentants d'institutions, associations, et citoyens. ■
Lea Ferrandi.

Coordination de lutte contre les exclusions

Concert de solidarité

Le Chœur d'hommes de Sartè donnera un concert de Noël au bénéfice de la Coordination de lutte contre les exclusions (CLE) le mardi 12 décembre à 19h30 en l'église Saint-Roch à Aiacciu.
«*En ces temps difficiles pour nombre de personnes en Corse, l'action de toutes nos associations est encore plus importante et, surtout, urgente. Tous les gestes de solidarité comptent. Les bénéfices de ce concert serviront à financer des actions d'aide alimentaire d'urgence. Merci au Chœur d'hommes de Sartè d'offrir leurs talents et leur générosité, ces chants de Noël auront un sens tout particulier*» confie le Dr François Pernin, porte-parole de la CLE.
Créée en 2004, la CLE rassemble aujourd'hui 15 associations* engagées dans la réduction de la grande pauvreté en Corse. Elle a pour but de:
- témoigner de la réalité de la misère en Corse et de son caractère structurel,
- mieux agir ensemble en développant des projets communs,
- intégrer les personnes en situation de pauvreté dans la conception, la réalisation et l'amélioration des projets qui les concernent,
- contribuer à unir les différents acteurs capables de faire reculer la pauvreté tant dans ses causes que dans ses conséquences.
Sìate numarosi u 12 à porghje sustegnu!
È ùn vi scurdate u pocu face l'assai! ■

** Secours Populaire. Secours Catholique. Entraide Protestante. Les Uns Visibles. Médecins du Monde. Falep. Falepa Corsica. Croix-Rouge. Restos du Cœur. A Fratellanza. Fraternité du Partage. Présence Bis. Avà Bata. Avà Simu. Hors Normes.*

Tavignanu Vivu

Le combat se poursuit à l'Europe

Ce 29 novembre 2023, nous étions à Bruxelles pour accompagner l'intervention très étayée du collectif Tavignanu Vivu devant la Commission des pétitions du Parlement européen. C'est une commission très importante qui permet à chaque citoyen ou groupe de citoyen de se faire entendre et d'obtenir des réponses des instances européennes.
Parallèlement à l'énorme travail qu'il réalise depuis 7 ans devant la Justice pour rejeter le projet de centre d'enfouissement de déchets ménagers et de déchets amiantifères sur un méandre du fleuve, le collectif Tavignanu Vivu porte aujourd'hui son combat devant les institutions européennes. Une pétition a été déposée en urgence grâce à l'intervention du groupe Verts-ALE et de l'eurodéputée Marie Toussaint. François Alfonsi était bien sûr présent pour accompagner la demande du Collectif. L'enjeu était de pouvoir conserver « ouverte » la pétition, c'est-à-dire de pouvoir interpeller la Commission européenne (représentant les États). Ce projet en effet contrevient à de très nombreuses Directives et engagements européens. La commission PETI a donné raison au collectif et la Commission européenne devra s'exprimer sur ces violations. Elle va d'ores et déjà interpeller le gouvernement français sur le sujet. À suivre !

« *La pétition que nous vous soumettons vise à alerter le Parlement sur les graves dangers que fait peser un projet de centre d'enfouissement de déchets en Corse et sur les manquements de l'État français concernant l'autorisation de ce projet relativement aux directives communautaires sur les déchets, l'eau, la biodiversité et la gouvernance* » a expliqué à l'appui de nombreux slides et documents, l'ingénieur Marie-Dominique Loye au nom du collectif Tavignanu Vivu qui alerte sur « *la violation du droit primaire et secondaire de l'Union européenne. L'incomplétude du dossier et le caractère incompatible de ce projet avec la préservation de l'environnement et la santé des populations de la région aurait dû conduire l'État à s'opposer au projet* ».

Une dizaine de directives ou traités européens ne sont pas respectés selon le collectif :
- Directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999 concernant la mise en décharge de déchets, modifiée par la Directive UE 2018/850 du 30 mai 2018, qui régissent et limitent les conditions d'autorisation de décharges.
- Directive-cadre 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets.
- Directive-cadre 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 sur l'eau, et la Directive 98/83/CE sur l'eau potable.
- Directive 92/43/CE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la Conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (dite Directive Habitat) et Directive 2009/147/CE du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite Directive Oiseaux.
- Directive 2009/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre

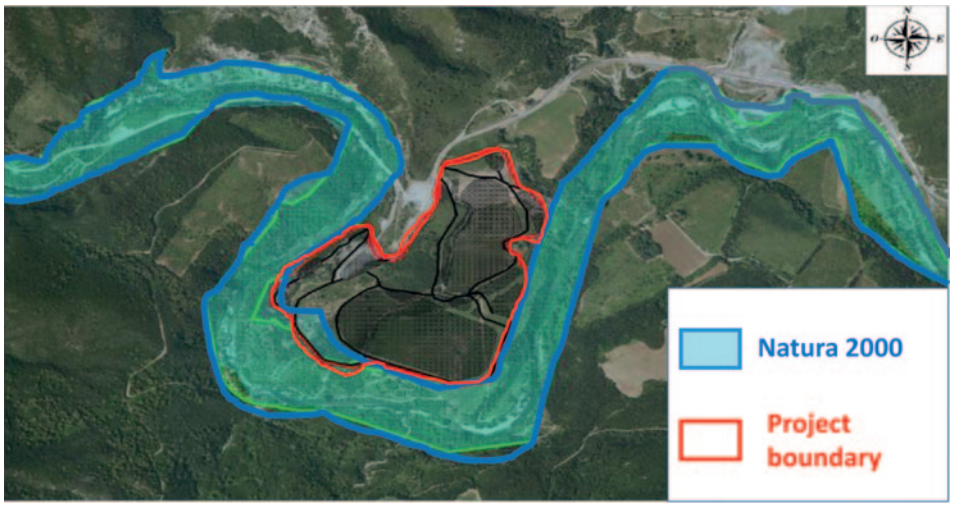

L'intervention de François Alfonsi devant la Commission

« Je remercie les intervenants qui se sont exprimés avant moi. Je crois que les slides qui nous ont été présentés sont éloquents. On ne voit pas comment un tel projet peut être en ligne et compatible avec les directives que nous avons votées au sein de ce Parlement européen. Il est manifestement dans un méandre du fleuve, à proximité immédiate des eaux. Il est dans un terrain géologiquement fragile et cela a été bien démontré par la pétitionnaire, en directive oiseaux, etc. Nous sommes dans une zone Natura 2000. Déjà imaginer de très grandes décharges nouvelles est contradictoire avec la volonté qui est exprimée par les institutions européennes en termes de traitement des ordures ménagères. Mais l'imaginer là où elle est prévue, je crois qu'on atteint manifestement le comble de l'aberration et je remercie la Commission d'avoir quand même souligné que ce projet était problématique. Ce que je leur demanderais c'est d'aller un peu plus loin, car nous avons un enchaînement de couacs administratifs volontaires ou involontaires, on ne le sait pas. Et qui fait que ce projet qui n'aurait jamais dû être autorisé, se trouve à la veille du démarrage des travaux. Avec une situation juridique complexe qui a permis au promoteur d'obtenir des autorisations tout à fait iniques et injustes. Il faut quand même que raison l'emporte et amener l'État français à prendre acte de cette situation intolérable aux yeux des règlements européens et à faire le nécessaire pour que, si erreur administrative il y a eu lieu dans la période précédente, elle soit réparée et que l'on obtienne pour résultat que ne vienne pas polluer, dans cet endroit de Corse qui est un site remarquable, une décharge dont tout en Europe nous dit qu'il faut l'empêcher. » ■

2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets sur l'environnement, notamment l'absence de recherche de solutions alternatives, les insuffisances en matière d'information et de consultation du public, l'absence de demande de dérogations espèces protégées.
- Objectifs de la Politique agricole commune (PAC) et recommandations de la Communauté européenne en la matière. Le projet contrevient aussi à l'article 191 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui visent à *« la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement ; la protection de la santé des personnes »*, et rappelle notamment *« les principes de précaution et d'action préventive, le principe de la correction par priorité à la source, des atteintes à l'environnement et sur le principe du pollueur-payeur »* (TFUE).
La directive Habitat de 1992 est une Directive très importante de l'Union européenne. Le projet est situé *« en zone naturelle, riche en biodiversité ; la vallée du Tavignanu est un corridor écologique »* rappelle Marie-Dominique Loye. Parmi les espèces protégées figure la tortue d'Herman *« espèce menacée prioritaire au niveau européen »*.
« La directive Oiseaux est également violée car l'emprise du site abrite plusieurs espèces qui figurent à l'annexe I de la directive », grief également soulevé par le Conseil national de la protection de la nature (CNPN), instance scientifique consultative du gouvernement français qui a émis un avis défavorable au projet.
« Cette richesse biologique a été reconnue au niveau communautaire par la création d'un site Natura 2000. Le projet empiète partiellement sur la zone Natura 2000 ; mais celle-ci est surtout menacée par la pollution inévitable des eaux ».
« En niant l'impact important sur la biodiversité, le porteur a délibérément menti » souligne encore Marie-Dominique Loye.
« La population n'a pas été correctement informée lors de l'enquête publique et n'a donc pas pu se prononcer de façon éclairée. »
De même l'expertise réalisée par l'État n'a pas été communiquée au public, pas plus que les études complémentaires réalisées par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) *« qui montraient la nature totalement inadaptée des terrains »*.
Le collectif demande une expertise indépendante et *« exige de l'État français les actions nécessaires qui sont encore à sa disposition pour empêcher la réalisation du projet et garantir la préservation de la ressource en eau, de la santé des populations et de l'environnement de la Corse, en se conformant à la politique de l'Union européenne »*.
La pétition soulève aussi le caractère patrimonial exceptionnel du Tavignanu et la mobilisation en faveur des droits du fleuve, ainsi que la délibération de l'Assemblée de Corse et le soutien de nombreuses communes.
« L'autorisation d'exploiter a été délivrée et validée par le Conseil d'Etat et le commencement des travaux est imminent » s'inquiète le collectif Tavignanu Vivu qui a souligné l'urgence de la situation auprès des membres de la commission PETI.

Durant le débat, tous les membres ayant pris la parole (notamment PPE, S&D, Verts-ALE, non-inscrits) ont fait part de leur surprise et de leur inquiétude face un tel projet et la persistance de mise en décharge. Tous ont demandé à ce que la pétition reste « ouverte » et que la Commission européenne se saisisse de ces violations des lois européennes.
La Commission européenne a reconnu que le projet contrevenait aux directives sur les déchets, notamment celle spécifique à l'enfouissement alors qu'il existe différents dispositifs pour garantir l'évitement de contamination des eaux, des sols, le risque de fuites, et des mesures obligatoires à prendre pour en minimiser les conséquences. Elle estime que les autorités nationales sont le mieux placées pour examiner ces critères, d'autant qu'un recours est toujours pendant devant les tribunaux nationaux. Cependant, sans attendre plus avant l'instruction, la Commission PETI a demandé à la Commission européenne d'interpeller l'État français sur ces infractions potentielles et donc de faire droit à la demande du collectif Tavignanu Vivu.
La Commission européenne est tenue maintenant de suivre la demande de la Commission PETI. L'Etat français sera donc interpellé et devra répondre aux interrogations sur le risque de violation des Directives européennes.
À suivre. ■

ENERGIA NOSTRA

Projets citoyens visant l'autonomie énergétique

Journée Energìa Nostra à Aiacciu le 12 décembre

La Collectivité de Corse a fixé un objectif d'autonomie énergétique à l'horizon 2050. Cela suppose un développement généralisé des énergies renouvelables et la maîtrise de notre consommation énergétique. La Collectivité de Corse, l'État, mais aussi toutes les collectivités locales sont tenues d'adapter leurs politiques à cet objectif. Mais l'on ne pourra pas répondre à un tel défi sans une implication citoyenne de grande ampleur. D'abord parce qu'il faut pousser les hommes politiques et les institutions à remplir leurs engagements, mais aussi parce que les citoyens doivent agir et s'organiser par eux-mêmes et devenir les acteurs de cette révolution.
L'Agence d'aménagement d'urbanisme et d'énergie de la Corse organise le 12 décembre prochain avec le réseau Energìa Nostra une journée dédiée au montage citoyen de projets individuels ou collectifs. *« Partout en France les initiatives collectives de production d'énergie renouvelable se multiplient grâce au travail collaboratif entre le réseau national d'Energie Partagée (auquel adhère l'AUE) et les réseaux régionaux. Energìa Nostra comprend déjà plus de 30 acteurs régionaux issus du domaine public (collectivités locales, associations) mais aussi privé (développeurs EnR, institutions financières). Il répond à la fois à un besoin d'échanges, d'interconnaissance et à un besoin d'accompagnement et de formation de ces porteurs de projet »* explique l'AUE sur son site.
« Nous importons aujourd'hui du pétrole et demain des agrocarburants pour produire de l'électricité. Ce modèle économique absurde engendre la paupérisation de tous, la pollution de l'air que l'on respire et l'exil de la jeunesse qui ne trouve pas d'emplois valorisants » plaide pour sa part Georges Guironnet, membre de l'association Negawatt. *« Le monde de l'énergie a basculé ces dernières années, les prix du pétrole et du gaz s'envolent alors que le coût du Kwh solaire est 4 fois inférieur au prix de vente actuel de l'électricité (20 cts/Kwh) et 8 fois inférieur au coût de revient effectif en Corse (autour de 35 cts aujourd'hui, compensé par la péréquation nationale) et plus encore demain. Nous pouvons produire l'essentiel de l'électricité dont nous avons besoin avec les énergies renouvelables, locales, gratuites, propres. Créer une richesse partagée grâce à ces biens communs, réduire la dépendance aux importations, les inégalités sociales »*.
Pour se saisir en Corse de solutions qui se développent partout dans le monde, *« il faut créer des société d'économie mixtes locales, des coopératives, des collectifs citoyens pour décider ensemble des moyens que nous voulons, et investir pour avoir les bénéfices, substantiels de la production et de la vente d'électricité »*, témoigne encore Georges Guironnet.
Depuis plus de 10 ans ce mouvement Energie Partagée se développe en France et en Europe ; il commence à se structurer en Corse, avec une chargée de mission dédiée.

Le 12 décembre à Aiacciu, dès 9h au Palais des Congrès d'Aiacciu, se tiendra une matinée d'informations puis des ateliers spécifiques dans l'après-midi permettant de répondre aux interrogations. Venite à stà à sente ! ■
Pour vous inscrire : https://bit.ly/3GtBmT2

Michèle Rivasi

Immense perte pour l'écologie, la santé, la démocratie

Michèle Rivasi est décédée subitement à l'âge de 70 ans ce 29 novembre à Bruxelles, alors qu'elle s'apprêtait à mener une nouvelle journée de combats au Parlement européen. Car Michèle était une combattante, imprégnée de courage, de détermination, de volonté. C'est une grande perte pour l'écologie politique, pour la santé, pour la démocratie. Infatigable et acharnée contre les injustices, elle a dédié sa vie à lutter pour la protection du vivant, la transparence en politique, la vérité, la justice.

Femme de proximité, simple, disponible et généreuse dans tous ses engagements, Michèle Rivasi était une scientifique qui apportait énormément aux combats associatifs, pour lutter contre les injustices et les mensonges des puissants. Parlementaire européenne depuis 2009, elle n'avait pas oublié le terrain et répondait à chaque sollicitation, des associations de défense de l'environnement aux victimes des scandales sanitaires, comme aux côtés des peuples autochtones, dans leurs luttes contre la déforestation et pour la justice climatique.

Spécialiste des questions de santé environnementale et de santé publique, elle avait fondé la Criirad en 1986 pour fournir des données scientifiques indépendantes face au mensonge français. Elle s'est aussi beaucoup investie auprès de l'Association trançaise des malades de la thyroïde (AFMT). Elle était une combattante acharnée contre le nucléaire et contre tous les lobbies industriels, agro-alimentaires, chimiques, pharmaceutiques... C'était une lanceuse d'alertes parmi les lanceurs d'alertes aux côtés des victimes des scandales sanitaires et environnementaux : Mediator, prothèses mammaires, Levothyrox, glyphosate, amiante, pollutions électromagnétiques... Elle a été particulièrement virulente contre l'opacité qui entoure la gestion de la crise Covid et les soupçons de corruption au sein des institutions européennes à travers le scandale des « contrats Pfizer ». Au cœur du combat pour l'interdiction du glyphosate, elle a obtenu la mise en place d'une commission spéciale au parlement européen pour travailler en faveur d'un scénario de sortie. Elle a dénoncé le scandale des Monsanto Papers en 2019 avec la révélation d'un fichier de 200 personnalités (scientifiques, politiques, journalistes) mises sous surveillance par le géant de l'agrochimie Monsanto, en fonction de leur influence par rapport aux OGM et aux pesticides.

Elle a initié en 2017 *la marche des cobayes Vérité et Justice pour la santé environnementale* qui a relié Fos sur Mer à Paris pour la reconnaissance du crime environnemental.

Malbouffe, pollutions, exposition aux pesticides ou aux produits toxiques, perturbateurs endocriniens, et les conséquences sur la santé : maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires, cancers, obésité, troubles du comportement et de la reproduction, maladies neurodégénératives, accidents médicamenteux ou vaccinaux... Michèle Rivasi manquera à tous ces combats...

Elle aimait beaucoup la Corse et a épousé toutes nos luttes pour la défense de l'environnement, à commencer par celui contre le mensonge d'État suite à la catastrophe de Tchernobyl où elle soutient le docteur Fauconnier et quelques militants obstinés qui finiront par faire reconnaître que le nuage ne s'est pas « arrêté aux frontières ». Elle nous a soutenu également pour obtenir une enquête épidémiologique prouvant l'impact du nuage radioactif puis pour la création d'un registre des cancers. Elle s'est impliquée fortement pour l'abandon du fioul lourd, pour dénoncer la pollution du Vaziu, pour le développement des énergies renouvelables. Elle a agi pour l'arrêt de l'exploitation offshore en Méditerranée, dans le sanctuaire Pelagos. Il y a quelques mois, elle était encore aux côtés du collectif Tavignanu Vivu pour dénoncer le projet de centre d'enfouissement de déchets ménagers et de déchets amiantifères. Elle était encore avec nous pour dénoncer le scandale de l'amiante en Corse et a toujours été proche des combats des associations de défense de l'environnement pour le respect de la loi Littoral et des règles d'urbanisme.

Elle s'est engagée auprès du combat autonomiste corse en 2009 à l'occasion des élections européennes où elle conduisait la liste Sud Est pour la démarche Europe Écologie en plein essor. L'ouverture est faite à la Fédération Régions & Peuples Solidaires et François Alfonsi y occupait la seconde place. Elle était l'une de nos avocates auprès des Verts pour défendre l'autonomie de la Corse, la coofficialité de la langue, le statut de résident, le statut fiscal... C'était une amie de tous nos combats.

Arritti présente ses condoléances à sa famille, ses amis, tous ceux qui la pleurent. U so esempiu di militente accanita per l'ambiente, pè a salute è pè a demucrazìa ci dà forza. Ch'ella riposi in pace. ■

Eurodéputée depuis 2009, membre d'Europe Ecologie les Verts, Michèle Rivasi a été députée de la Drôme de 1997 à 2002, vice-présidente du conseil général de la Drôme et adjointe au maire de valence de 2008 à 2009. Co-fondatrice et première présidente de la Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (Criirad) en 1986, elle a cofondé également, avec Corinne Lepage, l'Observatoire de vigilance et d'alerte écologique (Ovale) et cofondé le Centre de recherche et d'informations indépendantes sur les rayonnements électro magnétiques non ionisants (Criirem). Elle a également présidé Greenpeace France de 2003 à 2004. En 2016, elle devient membre du Conseil d'Administration de la Fondation Danielle Mitterrand – France Libertés pour la création d'alternatives démocratiques, solidaires et écologiques pour la planète et pour les droits humains. ■

Cela fait déjà trois mois que Max Simeoni nous a quitté. Il n'y a meilleure façon de lui rendre hommage que de faire perdurer sa parole dans l'hebdomadaire qu'il a fondé il y a 57 ans. Et cette semaine est aussi l'anniversaire d'Arritti, dont le premier numéro paraissait le 8 décembre 1966 ! Dans cet éditorial, Max nous raconte à l'occasion de l'anniversaire des 40 ans du titre en 2006, comment il a préparé et vécu cet évènement décisif de l'histoire du nationalisme corse.

40 ans déjà…

par Max Simeoni

Cet anniversaire me ramène 40 ans en arrière, à la naissance et aux premiers pas d'Arritti. Me revoilà sur le Continent bouclant ma thèse de médecine, au milieu de mes camarades corses dressant l'oreille aux cris qui montaient de l'île comme un appel venu du fond des âges. La Corse Cendrillon, princesse aux bois dormant, se réveillait ; sa diaspora frémissait. J'avais hâte d'y retourner pour vivre ces heures exaltantes...

Quand enfin je pus visser ma plaque de médecin en 1961-62, plus rien, juste quelques éructations avant le néant. Ma perplexité m'était insupportable. Pourquoi ? Les témoins interrogés étaient désabusés, furieux de s'être laissés prendre à y croire, ils ne voulaient plus en parler et vous envoyaient paître. Les acteurs, eux, se renvoyaient la balle de l'échec. Vous rencontriez aussi quelques sourires de commisération qu'on réserve aux troupeaux des éternels crédules. Cependant l'impression se confirmait qu'il y avait eu un besoin refoulé et puissant dans l'inconscient collectif qui a explosé, dans l'émotion seulement. Laborieusement, je reconstituais le puzzle.
La Dieco (Défense des intérêts économiques de la Corse) avait mis le doigt sur l'absurdité des mécanismes économiques et fait naître le sentiment d'une injustice criarde. Le prix de la bouteille en verre (il n'y avait pas de plastique) doublait par la traversée des bateaux. Sans péréquation, il fallait payer le transport, la casse, les vols et l'épicier du coin (il n'y avait pas de grande surface) n'y était pour rien. Quel choc ! La Dieco pensait pallier la carence des élus incompétents et irresponsables et informer les autorités qui ne tarderaient pas à rectifier le tir. Elle se méfiait de l'agitation populiste du *Mouvement du 29 novembre*, plus hostile au gaullisme. Lequel se méfiait en retour d'une Dieco technicienne, trop proche du pouvoir. Ils préféraient l'appel au peuple. Mais ils se disaient – la *Muvra* était une plaie non cicatrisée – *« ni autonomistes », « ni irrédentistes »*, et réclamaient à tue-tête d'être traités *« comme un département français à part entière »*.
En 1962-63, plus rien, des lambeaux de rêves. Le jus attiédi du mécontentement sera récupéré avant de geler par la CAPCO (Comité d'action et de promotion de la Corse) en relation avec des « Corses de l'extérieur » dans le jeu des partis de gauche et des syndicats classiques.
Dans cette ambiance crépusculaire, je guettais le moindre son qui ferait écho à une espérance en suspens.
L'Informateur de Louis Rioni avait ouvert ses colonnes à Paul Marc Seta qui était à Paris (il vient de disparaître prématurément) et qui fulminait contre la Somivac. Nous fîmes chorus pour très vite créer le Cedic (Comité d'études et de défense des intérêts de la Corse). Nous avons tiré les leçons.

Le Cedic se veut technique et pédagogique comme la Dieco, il cherche comme *le 29 novembre* un assentiment populaire solide autre qu'un feu de paille. Partant du creux de la vague prudemment, il préfère avancer des idées plus que des têtes nouvelles. Il cible l'administration centraliste et les clans et dénonce une politique délibérée et constante qui veut la disparition de « l'ethnie corse ». Mais vite il mesure la difficulté à faire connaître ses analyses. Les deux quotidiens locaux sont les porte-voix de la Droite et de la Gauche, les clans ainsi dénommés. Les dirigeants du Cedic ne parviennent pas à faire passer un simple communiqué. Il leur reste les colonnes de *L'Informateur*. La radio corse est réduite à diffuser les communiqués le matin de la préfecture et du président du conseil général, alors unique, François Giacobbi. Un organe de presse est une nécessité pour aller plus loin. Un quotidien pour jouer à armes égales. Vite, on me démontre que c'est hors de portée : il faut des centaines de millions d'anciens francs. On me conseille un mensuel. Non, ce sera au moins un hebdomadaire pour lutter contre la désinformation quotidienne et pour coller suffisamment à l'actualité !
On y est d'autant plus poussé qu'il faut répondre aux premières réactions favorables et que de ci delà d'autres commencent à émerger. À Paris de 1960 à 1963, *l'Union Corse l'Avenir* portée par des étudiants et des jeunes diplômés, a un journal du même nom. Avec le soutien d'Yves Le Bomin et d'Antoine Confortini qui ferraillent dans le créneau fiscal (« chiffre d'affaires », « vignette » et droits indirects, arrêtés Miot), je recueille par souscription les tous premiers abonnements et je puise surtout dans mes propres derniers. L'aventure d'Arritti peut commencer.

Quelques jours avant la Noël de 1966, l'équipe de militants bénévoles est groupée et attend autour de la « lino » typographique aux caractères de plomb, du Gutemberg à peine amélioré.
Vous dire l'émotion qui a été la nôtre au moment où nous avons vu tomber entre nos mains le premier numéro d'Arritti est impossible. Le miracle de la vie, comme la naissance d'un enfant. Un moment sidéré par la joie intense, qui va vite exploser, les bouchons de Champagne sautaient allègrement. Nous avions senti en réalisant cette simple concrétisation que nous avions trouvé notre carburant pour fusée, que plus rien ne pouvait nous arrêter. Un acte fondateur à l'état pur, et notre enthousiasme galvanisé.
Dans le même temps, le Cedic œuvrait à constituer avec *l'Union Corse l'Avenir* le FRC (Front régionaliste corse) pour aussitôt s'en séparer et lancer l'ARC présente sur le terrain, avec l'ambition d'entraîner tout le peuple dans le combat pour sa propre survie en ne comptant avant tout que sur ses propres forces.
Le rôle d'Arritti dans la fournaise, dans les tremblements de terre et les raz-de-marées a tenu le cap. Il a été et est la vie même d'hommes nombreux et dévoués partageant l'amour de leur terre et fiers d'en être. Que lui souhaiter d'autre ? ■

20 anni fà, u 7 di dicembre di u 2003, veghja di a festa di a Nazione

Si n'andava à l'eternu Natale Luciani

Militante pulìticu è culturale, Natale Luciani hà cunsacratu a so vita sana pè a Corsica, u so pòpulu è sopratuttu a so ghjuventù.

L'engagement militant de Natale Luciani commence à l'ARC à la toute fin des années 1960, pour se concrétiser à Nice où il rencontre d'autres étudiants corses avec lesquels il poursuit son action militante. Porté par la passion et la volonté d'apprendre la polyphonie, ils s'impliquent collectivement dans le militantisme culturel et tout particulièrement pour la réouverture de l'Università di Corti.
Passion pour le chant et engagement militant le poussent en 1973 à rejoindre Canta u Populu Corsu où il se positionne comme un acteur majeur du Riacquistu. À la fin des années 1970, alors trésorier du groupe, il décide avec les autres membres de reverser une partie des recettes en soutien aux prisonniers politiques et à la lutte de libération nationale. Il acquiert très vite une réputation d'homme intègre et sincère porté par un idéal de justice et un engagement totalement désintéressé.
En 1981 dans un esprit de transmission et de perpétuation des fondements de la culture et des valeurs corses, il fonde la Scola di Cantu, qui a vocation à mettre un pied à l'étrier aux jeunes qui veulent apprendre à chanter, à faire de la polyphonie ou même apprendre à jouer de la guitare. *« On est de passage sur terre, on chante maintenant demain on ne va plus chanter, et qui il y ait quelqu'un de sain qui puisse reprendre le flambeau, c'est important. »*

Toujours active aujourd'hui, a Scola di Cantu est animée par une équipe dévouée qui a à cœur de poursuivre le travail initié par Natale Luciani. Elle est

aussi vecteur d'un fort lien social puisqu'elle permet à des jeunes de se rencontrer, de tisser des liens, en réalité de s'insérer dans la société, elle a à cœur de se représenter dans les villages et dans les quartiers populaires de la cité ajaccienne.
« Ce sont des jeunes qui veulent chanter, c'est vrai, qui se sentent Corses, qui n'arrivent pas bien à l'exprimer, et à travers cela je pense qu'ils arrivent à former leur personnalité, pour plus tard, c'est important » disait encore son fondateur.
Natale Luciani milite également au sein du FLNC où il renforce son implication dans la lutte armée, comme une réaction épidermique, lorsque l'État français durcit, au milieu des années 1980, sa répression envers les militants nationalistes. C'est dans cette atmosphère d'affrontement qu'il est interpellé en avril 1984 pour détention d'explosifs. Lors de son procès en mai 1985, dans la logique de « dignità è fiertà » qu'il tient de son ami Stefanu Cardi, il prend, selon ses mots « tribunal pour tribune » se revendiquant du FLNC et définissant sa résistance face à l'État comme de « la légitime défense ». Condamné à sept ans d'emprisonnement, il ne fait finalement que cinq ans et est libéré en 1989 grâce à la loi d'amnistie. Dès sa sortie il s'implique politiquement au sein d'A Cuncolta Naziunalista.

Dix ans après sa sortie de prison, il opère une prise de conscience, et fait le constat de l'échec collectif des déchirements de la lutte de libération nationale, conséquence des luttes fratricides et de la primauté des intérêts personnels de certains militants au détriment des intérêts du peuple corse.
« Un militant est un homme libre et responsable devant sa conscience, rien et surtout pas l'intérêt de son mouvement ne doit lui faire accepter l'inacceptable. Tous les totalitarismes, tous les fascismes, toutes les mafias prennent naissance dans le recul de la conscience et du courage. Vous voudriez mystifier la clandestinité, pour que les jeunes s'engagent comme des légionnaires au péril de leur vie, de leur liberté et pour quels intérêts, pour quelles ambitions, pour quelles manipulations, pour quelle Corse ? »

Après ce désenchantement, il se montre très critique envers la trajectoire prise par le FLNC et ses cadres et prend progressivement ses distances avec la lutte armée pour se consacrer à Canta U Populu Corsu et à la Scola di Cantu. C'est à cette période que *« U populu vincerà »* remplace *« U fronte vincerà »* dans l'une de ses plus célèbres chansons *l'Armata di l'ombra* lors des concerts du groupe. C'est également à cette époque qu'il écrit la chanson *Chjaruscuru*.
« D'una lotta naziunale
N'aveti fattu un spavechju
Ch'ellu si sbrumi lu spechju
Di la vostra infideltà »

Da veru, Natale Luciani ùn hè micca partutu un 7 di dicembre, in fattu ùn hè mai partutu. Hè sempre quì indè u core è indè l'ànima di quelli chì sò passati un ghjornu à a Scola di cantu, quelli chì un ghjornu l'anu intesu cantà. Da veru, a so voce ribomba sempre indè i curridore di u liceu Fesch, da u carrughju di *u Borgu* sinu à in Bucugnà, da i paesi di l'internu sinu à a Corsica sana.
Per tè, pè a vita. ■ **Florian Riolacci.**

L'8 di dicembre, a festa di a Nazione!

Le 8 décembre, les catholiques célèbrent l'Immaculée conception, dogme affirmant que la conception de la Vierge Marie est exempte du péché originel. Dans toute la Corse, ce jour-là, c'est également A festa di a Nazione qui est célébrée à travers des messes vouées à l'Immaculée conception, des hommages à Pascal Paoli et diverses festivités.

Ce jour commémore *A Cunsulta* convoquée à Orezza en 1735 dans le Couvent Sant'Antone di A Casabianca. Les 29 et 30 janvier 1735, les généraux de la Première révolution Corse, Giacinto Paoli, Don Luigi Giafferi et Andrea Ceccaldi se réunissent pour établir un projet politique corse hors de la République de Gênes. La première Constitution de Corse, actée dans le cadre de cette assemblée, pose alors le cadre politique et juridique d'une nation corse et entérine la volonté d'indépendance de l'île. Ce texte, placé sous la protection de la Vierge Marie, sera une grande inspiration pour la Constitution de Pascal Paoli en 1755. La *Cunsulta* érige le *Dio vi Salvi Regina* comme l'hymne de la Corse et adopte alors le premier drapeau pour la Corse, une vierge marie sur fond blanc. La Vierge Marie devient ainsi la sainte patronne de la Corse et le 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception, s'impose pour célébrer la nation. Ce jour est un moment de célébration très important pour de nombreux insulaires qui fêtent la Nation corse à travers des messes, processions et célébrations culturelles. Cette date retrouve tout particulièrement une importance dans le contexte du *Riacquistu* des années 1970, alors que le 8 décembre devient un symbole de revendications culturelles et politiques pour certaines mouvements nationalistes comme l'UPC. Et ce n'est pas anodin si le tout premier numéro d'Arritti, fondé par Max Simeoni alors militant de l'ARC, est paru le 8 décembre 1966!

Les mouvements nationalistes revendiquent aujourd'hui la création d'un jour férié le 8 décembre. Il est jour férié à l'Université de Corse depuis 1998 grâce aux revendications de la Ghjuventù Paolina.

Quelques festivités organisées pour célébrer a Nazione...

À Bastia, une messe sera célébrée à 18h30 à l'église de l'Immaculée Conception puis A Casa di e Lingue organise une *veghja nustrale* de 18h à 22h.

À Aiacciu, à 18h se tiendra une *messa nustrale* en l'honneur de la Vierge Marie en polyphonies, suivie d'une procession aux flambeaux vers la Madunuccia. De 19h à 22h des animations musicales seront assurées par *l'Archetti bastiacci* puis par le groupe *L'Avvinta* lors d'un concert au marché de Noël.

À Calvi, le collectif *Inseme Si Po* organise une messe à 18h le 7 décembre à l'église Santa Maria Maiò de Calvi et une soirée Pulenta Figatellu et chants le 8 décembre à 19h.

À Portivechju, un concert du groupe *l'Avretu* se tiendra à 19h.

Dans le Cap Corse, l'association Praticalingua Capicorsu organise à Siscu une messe en langue corse puis une soirée animée par le groupe *Eppò* à 20h30 dans la salle des fêtes de Siscu.

Enfin à Conca, focu d'artificie l'8di dicembre, messa nustrale u 9 di dicembre à a ghjesgia San Stefanu, prucessiò, granìtula è moresca, per compie cù animazioni à 8 ore à La Taverne du Roi.

Bona Festa di a nazione à tutti! ■

Pauline Boutet-Santelli.

8, 9 è 10 di dicembre in Bucugnà

Fiera di a Castagna!

Dapoi u 1982, ci rigala di tutti i so frutti è sapori nustrali... a fiera di a castagna ci dà appuntamentu sta dumenicata, l'8, u 9 è u 10 di dicembre in Bucugnà!

Hè tempu di scuntrà artisgiani è pruduttori, tempu di ritruvassi è sparte e bellezze di a nostra cultura, tempu di cuntrastà di u travaglione fattu dapoi u 1982 per rinvivisce i castagneti è u so àrburu rè ch'hà nutritu tante è tante generazioni di Corsi. Tempu infine di i vostri rigali di Natale, affaccàtevi sta dumenicata in Bucugnà! Ci truvarete mostre d'artisgiani, dibàttiti, cuncerti cù *Eppò* à 9 ore di sera sàbatu, *l'Intrecciu* in prima parte à 6 ore, è a Scola di Cantu di Natale Luciani dumenica à 3 ore; senza scurdassi di u risturante di a fiera cù a so pulenda di farina castagnina AOP di Bucugnà, u so ficatellu artisgianale, u so brocciu AOP arricatu da Casgiu Casanu, o sè vo preferite, u tianu di vitella à l'usu tradiziunale, cucinatu da l'alevi di u LEP di U Finusellu!

Bucugnà hè u sìmbulu di a rinàscita di l'interiore. In tempu di u *riacquistu* ind'è l'annate 70, uni pochi ci anu credutu creendu st'appuntamentu nustrale natu 40 anni fà! Hè diventatu l'appuntamentu di a qualità è di l'identità, cù u so cuncorsu regiunale dapoi l'83, i so pianti vinduti è suminati in tutta a Corsica, i numarosi prudutti nati di u castagnu è da pruduttori creativi, i scontri cù ghjente ghjunta da l'Auropa è u Mediterràniu, è quist'annu serà u Portugalu. Scambii è spartere, a fiera di Bucugnà hà fattu maravigliosamente avanzà a prufessione, ma dinù tutte e pruduzzione è l'ecunumìa nustrale. Hè a prima fiera di Corsica! Ùn ci mancate!

Pudete truvà u prugramma nant'à a pàgina Facebook di l'associu Foyer rural U Castagnu. ■

CORSE AUTO RENT
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 60 980 EUROS
SIEGE SOCIAL : LIEUDIT MELETTO, ROUTE DE MEZZAVIA, 20090 AJACCIO
340 574 425 RCS AJACCIO

Aux termes d'une décision en date du 29 novembre 2023, l'associée unique a nommé la Société CPR AUDIT, domiciliée au 4 Place de Gaulle, Résidence Diamant II 1er sous-sol, 20000 AJACCIO, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Pour avis

L&J
SOCIETE CIVILE AU CAPITAL DE 1 500 020 EUROS
SIEGE SOCIAL : RESIDENCE L'OREE DU BOIS, BATIMENT C, AVENUE NOËL FRANCHINI, 20090 AJACCIO
843 241 589 RCS AJACCIO

AVIS DE REMPLACEMENT DE LA GÉRANTE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 décembre 2023, Monsieur Michel GASBAOUI, demeurant à Ajaccio (20090), lotissement les Barraques n'4, Route des Milelli, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Madame Gaëlle POGGI à compter du même jour.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio

Pour avis, La Gérance

Paule VILLANOVA & Maria SINIBALDI
Notaires Associées - Résidence U Principiu - 9 Avenue Baron Mariani - 20250 CORTE
Tél. 04.95.45.25.50 - Fax. 04.95.45.25.59
office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 novembre 2020, Madame Marie Claire ANGELINI, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Pierre Jean SIMONI, demeurant à PIEDICORTE-DI-GAGGIO (20251). Née à TALLONE (20270), le 4 octobre 1931.
Décédée à BASTIA (20200) (FRANCE) Falconaja, Route Impériale, le 29 septembre 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Paule VILLANOVA, Notaire à CORTE (20250), 9 Avenue Baron Mariani, le 22 novembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maitre Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (20250) 9 Avenue Baron Mariani, référence CRPCEN : 20047, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

L'AUTRE CROISIERE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 15 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : BRUNETTO, CHEMIN DE PADURELLA, 20169 BONIFACIO 531 550 572 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de réparation et maintenance navale, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
MARCHE DE TRAVAUX

Dénomination de la personne qui passe le marché :
Commune de TOLLA - Village - 20117 TOLLA
Tel : 04.95.27.00.71 - e-mail : mairiedetolla@orange.fr
Objet du marché : Rénovation de logements communaux, quartier Custaredda.
Procédure : Marché selon une procédure adaptée en application des articles R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique
Pièces à produire : Voir règlement de la consultation
Décomposition en lots : 4 lots
Lot n°1 : travaux de maçonnerie
Lot n°2 : menuiserie
Lot n°3 : peinture
Lot n°4 : électricité, chauffage, VMC
Critère de sélection des offres : Valeur technique : 60 %
Prix : 40 %
Date et lieu de remise des offres : Vendredi 5 janvier 2024 à 12h00
Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres
Retrait du dossier par voie électronique :
https://www.achatspublicscorse.com/
Date d'envoi de l'avis à la publication : 30 novembre 2023

Le Maire : D. VINCENTI

CABINET GASBAOUI - LOPEZ ET ASSOCIES
SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL A RESPONSABILITE LIMITEE D'EXPERTS-COMPTABLES
AU CAPITAL DE 450 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : RESIDENCE L'OREE DU BOIS, BATIMENT C, AVENUE NOËL FRANCHINI, 20090 AJACCIO
512 124 967 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 2 décembre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Michel GASBAOUI de démissionner de ses fonctions de cogérant et a nommé en qualité de nouvelles cogérantes Madame Gaëlle POGGI, demeurant Résidence le Brienne, 10 Boulevard Masséria, 20000 Ajaccio, et Madame Laëtitia TOMASINI, demeurant à Concarella, 20171 Monacia-d'Aullène, pour une durée illimitée à compter du même jour.

Pour avis, La Gérance

SP Multiservices
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 50 EUROS
SIEGE SOCIAL : Résidence l'aparté Bât A, route de Mezzavia, 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 29 novembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SP Multiservices
Siège : Résidence l'aparté Bât A, route de Mezzavia, 20090 Ajaccio
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 50 euros
Objet : Tous types de travaux de bricolage ou de petits embellissements auprès de particuliers ou de professionnels de toutes natures, publics ou privés.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Sébastien PEYRONNY, demeurant à Résidence l'aparté Bât A, route de Mezzavia, 20090 Ajaccio
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél : +334 95 20 25 25. Fax : +334 95 51 66 21.
Courriel : commande.publique@isula.corsica -
Adresse internet : https://www.isula.corsica
Objet du marché : Scénographie, conception, réalisation et livraison d'outils de médiation pour l'exposition MARIA COSWAY au Musée de Merusaglia
Numéro de référence : 2023-8DP-0338
Date limite de remise des offres : 15 janvier 2024 à 16h00
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 30 novembre 2023

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse - 22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica -
Adresse internet : https://www.isula.corsica
Objet du marché : Conception, réalisation graphique, suivi technique, impression et livraison de supports de communication des expositions sur la thématique « Donna di Corsica » - Musées de la Collectivité de Corse
Numéro de référence : 2023-8DP-0360
Date limite de remise des offres : 15/01/2024 à 16h00.
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : https://marchespublics.isula.corsica/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/12/2023.

AVIS D'ATTRIBUTION

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim - Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : http://www.odarc.fr
SIRET 33035573600019

Objet : Revêtements de sols et murs : Construction d'un bâtiment technico-administratif et d'un hangar de stockage de matériel agraire
Référence acheteur : 008/TX/23
Nature du marche : Travaux
Procédure adaptée
Classification CPV : Principale : 45430000 - Revêtement de sols et de murs / Complémentaires : 45432130 - Travaux de revêtements de sols
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855 - greffe.ta-bastia@juradm.fr

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 4
Date d'attribution : 06/11/23
Marché n° : 008/TX/23
SOC CLOISONS ET PLAFONDS, ZI DE TRAGONE, 20620 BIGUGLIA
Montant HT : 89 492,00 Euros
Envoi le 04/12/23 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur :
http://www.marchespublics.info